

Délibération n° 2024-06-08-001

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 8 juin 2024

Objet : PROCÈS VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL DU
09 MARS 2024

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
30 mai 2024

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 85
Pouvoir : 1
Votants : 86

Pour : 83
Contre : 0 –
Abstention : 0 –

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juin à neuf heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de Prade à Cébazat, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, MEALLET Roger-Jean, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelyne, BIZET Jean-François, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, LECHEVALLIER Christine, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, FRUCHART Jean-Luc, COUPAT Sylvie, FRITEYRE Lilian, DEMAY André, NORE Michel, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, PRADIER Alain, LEON Bernard, PINTE Emmanuel, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, FERRY Mathieu, MERCERON Jean-Luc, JARLIER Dominique, COMPTE Serge, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, TOURLONIAS Vincent, JEROME Christian, MAS Gilles, RAFFAULT Daniel, GHESQUIERE Chantal, DURANTIN Christian, VILLEBRUN Bernard, DAVID Marie, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, PONTRUCHER Bruno, RAZAVET Jean-François, SAUX Marion, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, LARDANS Jacques, CHAUVET Jean-Louis, JOURDY Isabelle, LAMOUREUX Jean-François, MEYER Jean-François, DUBIEN Gaëtan, DUTHEIL Bernadette

Suppléants ayant pouvoir :

MILLE Marielle, PELISSIER Patrick, TARDIVEL Ghislain, MILLET Arnaud, NURY Jacques, DOS SANTOS Christophe, CLERMONT Max, BOISNAULT Christian, DAUPHIN Jean-François, VINCENT Claude, MARLET Pierre, DIALLO Gloria, SOLVIGNON Yves, BOSTVIRONNOIS Maryse, LONCHAMBON Christian, RABANY Anne

Pouvoirs :

LONGCHAMBON Vladimir donne procuration à BONNET Grégory

Secrétaire de séance : Mme BRUN

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 09 MARS 2024

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le procès-verbal du 9 mars 2024 tel que présenté en annexe.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



**territoire
d'énergie**
PUY-DE-DÔME

PROCES-VERBAL

Comité Syndical

Samedi 9 mars 2024

Sébastien Gouttebel : Je vous remercie sincèrement à toutes et tous de votre présence ce matin. Nous sommes très nombreux et j'en suis très heureux.

Nous allons commencer, comme d'habitude, par la question test pour vérifier les zappettes. Le vote est ouvert.

Valérie : tu peux clore. Je vous remercie.

Pour commencer, un membre du bureau a démissionné pour des raisons qui lui sont propres et donc il faut procéder à une nouvelle élection.

Est-ce qu'il y a des candidats ?

Emmanuel Pinte : Oui. Je me présente, Emmanuel PINTE, je suis adjoint au maire à Collanges.

Sébastien Gouttebel : Y a-t-il d'autres candidats ?

Le vote est ouvert.

Le vote est clos

Pour : 85 Contre : 0 Abstention : 0

Je vous remercie et bienvenue. On t'enverra tout ce qu'il faut.

Point suivant : Procès-verbal des comités syndicaux des 20 et 25 janvier 2024. Est-ce que cela vous amène des questions ?

Le vote est ouvert.

Le vote est clos

Pour : 83 Contre : 0 Abstention : 2

Je vous remercie.

Point suivant, pour nous mettre en chauffe, les comptes administratifs. Je vais me mettre de côté et passer la main à Stéphane, mon vice-président !

Stéphane Guillaume : Merci. Le compte administratif 2023 qui vous est présenté, vous voyez en section de fonctionnement un excédent d'un peu plus de 9 900 000 €, donc 10 800 000 en dépenses et 20 800 000 en recettes. Dans la section d'investissement, 41 400 000 en dépenses et 52 600 000 en recettes pour un excédent total sur l'exercice 2023 de 11 187 519,53. Ce qui nous fait un résultat de l'exercice, fonctionnement plus investissement, à un peu plus de 21 150 000 €. Pour mémoire, on est parti cette année 2023 avec un très lourd déficit en investissement de 13 400 000. L'excédent de cette année vient tout juste combler le déficit de l'exercice précédent. Ce qui fait donc, si on intègre les résultats passés, à un résultat global de 7 738 000 €. Il nous reste à réaliser 10 148 000 en dépenses et 12 265 000 en recettes. Ce qui nous fait un résultat cumulé final, incluant les restes à réaliser de 9 855 000 euros, donc 9 968 000 en fonctionnement et un tout petit déficit de moins 113 000 en investissement.

Comment on a fait pour combler ce lourd déficit ? Par un recours exceptionnel à l'emprunt. Je vous rappelle qu'on a terminé l'année avec un emprunt de 16 millions d'euros. Ça vous est rappelé ici les grandes lignes.

S'il n'y a pas de questions particulières, on peut passer.

Vous avez là, sous-forme de camembert, le montant des recettes et de dépenses, autant en fonctionnement à gauche, qu'en investissement à droite, avec la répartition des dépenses et des recettes. Là aussi, si ça n'appelle pas de questions particulières, on va plutôt passer sur la diapositive suivante, qui est beaucoup plus parlante et qui fait ressortir vraiment de façon très nette les principaux postes de dépenses et de recettes.

Vous voyez tout en haut, en recettes de fonctionnement, la barre verte la plus longue correspond à la TCFE, sans surprise. C'est notre principale source de recettes en fonctionnement. Au niveau des dépenses, l'éclairage public, tout ce qui est entretien et maintenance, qui est notre plus gros poste de dépenses en fonctionnement. Côté investissement, il y avait l'excédent de fonctionnement, le transfert de section à section et l'emprunt pour 16 millions qui nous a remis à flot. Sinon, les principales recettes restent la participation des tiers aux travaux d'éclairage public, les subventions aux travaux d'électrification, et le remboursement d'avance sur bon de commande. Au niveau des dépenses d'investissement, vous voyez les deux postes les plus lourds, électrification et éclairage public. La troisième barre, en partant du bas, c'était le déficit de départ, qui était un peu plus de 13 millions. Y a-t-il des questions sur le compte administratif 2023 ? Président ?

Sébastien Gouttebel : Le président va s'absenter.

Stéphane Guillaume : Merci. S'il n'y a pas de questions, on va pouvoir passer au vote dès que le président aura quitté la salle.

Fermez la porte. C'est bon ? Parfait. Valérie, merci. 86 votes. On peut clôturer. 87.

Pour : 82 Contre : 0 Abstention : 5. Merci beaucoup.

On peut faire revenir le président pour le coup. Sébastien, oui. On enchaîne avec le compte de gestion. Vous savez que c'est le reflet de nos comptes du côté du trésor public. Dans l'absolu, les deux doivent être absolument identiques, ce qui est le cas. Le compte de gestion fait ressortir en section d'investissement 52 600 000 € de recettes contre 41 439 000 € de dépenses, soit un résultat d'exercice à 11 187 519,53 €. En section de fonctionnement, le résultat de l'exercice est à 9 968 649,67 € pour un total d'excédent de 21 156 169,29 €, strictement identique à notre compte administratif.

Sébastien Gouttebel : Dans un premier temps, merci pour l'approbation du compte administratif. Une fois de plus, c'est l'occasion de remercier l'investissement de Stéphane, mais de l'exécutif aussi et de l'intégralité de nos collaborateurs. Parce que quand on manipule des sommes de ce type-là, on disait tout à l'heure, en aparté, qu'il y a plus de 500 pages différentes dans les documents qu'on vous envoie, c'est qu'on est une grosse structure. Derrière, ça ne se passe pas tout seul. Il faut bien des gens qui soient très compétents à nos côtés pour faire tout ce boulot-là de suivi, d'interaction et qui puissent aussi être en capacité, à pouvoir répondre à toutes vos questions et interrogations. Merci encore de cette adhésion et je vous propose de passer au vote du compte de gestion. Merci Valérie. On est au maximum Valérie ?

Valérie Berthelot : Non.

Sébastien Gouttebel : On va dire que c'est clos.

Pour : 87 Contre : 0 Abstention : 3

Merci, une fois de plus. Je propose maintenant, Stéphane, de passer à l'affectation des résultats.

Stéphane Guillaume : Compte tenu de ce qui vient de vous être exposé, le résultat global de 9 968 000 € doit être affecté en investissement et garder le reste en fonctionnement. La règle, c'est de couvrir au minimum le besoin de financement qui est là de 113 269 €. On a fait le choix, comme les années précédentes, de capitaliser un maximum, parce que c'est notre section d'investissement qui a besoin de crédit. Sur ces 9 millions, on a pris l'option d'en affecter 8 millions en section d'investissement en réserve. Ce qui nous laisse un report en fonctionnement de 1 968 649,76 €. Le résultat qui sera reporté au budget 2024, qu'on va voir par la suite, sera un déficit de 2 230 156,22 €. Des questions par rapport à cette affectation de résultat ? Oui, au fond.

Luc Lévi Alvarès: Monsieur Lévi Alvarès. Je m'étonne qu'on n'affecte pas davantage en section d'investissement. Je ne vois pas l'utilité de conserver un million et des poussières en section de fonctionnement alors qu'elle est structurellement excédentaire.

Stéphane Guillaume : C'est une excellente remarque. L'affectation aurait pu effectivement être totale pour un souci d'équilibre et de ne pas trop mettre d'argent en virement de section à section, qui n'est pas réalisé au final. Le choix était fait d'affecter seulement ces huit millions d'euros, de garder 1 900 000 pour diminuer légèrement le virement de section à section, pour se garder des recettes d'investissement réelles un peu plus importantes. C'est un choix d'équilibre qui a été fait de notre part.

Sébastien Gouttebel : S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de passer au vote de l'affectation des résultats. Merci. Tu arrêtes, Valérie, s'il te plaît ?

Pour : 83 Contre : 1 Abstention : 6

Je vous remercie.

Je vous propose maintenant, puisqu'on reste dans les chiffres, de passer au vote du budget. Vous avez vu, on va le faire. Je vais commencer. On a un budget prévisionnel qui s'élève à un peu plus de 78 millions d'euros, presque 60 en investissement et autour de 18 millions et demi en fonctionnement. J'aurais tendance à dire à l'ouest pas énormément de choses de nouveau par rapport à nos pratiques. Stéphane va rentrer dans le détail des deux sections de fonctionnement et d'investissement, mais là aussi, c'est pareil. L'exercice de notre budget nous a beaucoup occupé, effectivement, sur ce travail de fond depuis le recrutement d'Arnaud Rochette. Ça permet de le citer aussi, ce travail de fond sur l'ingénierie financière, sur la stratégie qu'il fait au quotidien depuis plus d'un an maintenant pour nous améliorer dans toutes ces structurations financières et budgétaires. Ce n'est pas rien, on se le doit. C'est l'occasion de vous en reparler aussi. On se fait aussi accompagner. On va avoir les résultats d'un audit, qu'on a demandé à KPMG pour qu'il soit aussi un, dans la validation de nos stratégies, deux, être force de proposition, d'engagement pour le futur. On est toujours dans cette construction-là, par respect et devoir pour toutes les collectivités pour qui on travaille, pour le Puy-de-Dôme. Justement pour utiliser l'argent au

mieux de tout ce qu'elles nous ont confié et maintenir effectivement nos cœurs de métier historique et continuer à nous développer sur les grands axes. On y reviendra plus tard.

Intervention directeur Carrefour : Excusez-moi. J'ai un gros souci. J'ai un parking à qui on ne peut plus accéder parce que vous êtes garés sur mon parking, il est plein à craquer. Si vous pouviez bouger les voitures et vous garer vers la salle, ça serait bien. Sinon, je vais appeler la gendarmerie, enfin quelque chose comme ça.

Sébastien Gouttebel : Vous êtes le parking de Carrefour ?

Intervention directeur Carrefour : Oui, je suis bien de chez Carrefour. Je n'ai plus une place, les clients ne peuvent plus se garer nulle part.

Sébastien Gouttebel : Chers collègues, pour ceux que vous savez où vous êtes garés, on va faire les dix minutes d'aller-retour nécessaires.

Intervention directeur Carrefour: Merci beaucoup.

Sébastien Gouttebel : Merci d'être venu et désolé de cette interaction négative pour vous. Par conséquent, je suspends la séance le temps de l'aller-retour. Merci.

Suspension de séance.

La séance peut reprendre

Sébastien Gouttebel : Stéphane, si tu veux bien nous faire le débriefing du fonctionnement et après de l'investissement.

Stéphane Guillaume : En section de fonctionnement, comme d'habitude, notre principale source de recettes est la TCFE, pour 10 500 000 €. Vous avez ensuite la redevance de concession, un peu plus de 2 500 000. Tout ce qui est participation sur l'entretien et maintenance de l'éclairage public à hauteur de 2 900 000. Le report de l'excédent de fonctionnement conservé pour 1 900 000. Au niveau des dépenses. Si on accepte le virement à la section d'investissement pour 7 900 000, nos principales dépenses réelles de fonctionnement sont celles liées à l'entretien et la maintenance de l'éclairage public et des IRVE pour un peu plus de 5 400 000.

Ce qui change aussi un peu cette année, suite à l'effort qui a été fait sur l'emprunt en 2023, forcément, les conséquences sont l'augmentation des charges financières, qui représentent quand même un peu plus de 1 600 000 pour l'exercice 2024. Les charges de personnel sont à 845 000 et les charges de fonctionnement diverses à 1 200 000, donc pour un budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 18 564 155 euros.

Pour la section d'investissement. Là, vous voyez que les recettes sont beaucoup plus équilibrées. Il n'y a pas vraiment de recettes qui se dégagent. On a la participation des tiers aux travaux d'éclairage public pour un peu plus de 8 300 000. On a la participation aux travaux d'électrification pour 6 200 000. Dans les recettes réelles, on a également tout ce qui est CCR, ADEME, 4 200 000, du FCTVA pour 3 200 000, participation des concessions à 2 900 000. Le virement de section de fonctionnement à ce que disait Jean-Pierre, qui est bien de 7 940 000, égal à la dépense de fonctionnement et l'affectation du résultat juste à

côté, à huit millions d'euros. On équilibre cette section d'investissement avec un emprunt à 7 millions d'euros.

Si on regarde de l'autre côté maintenant, il y a deux blocs de dépenses qui se détachent très nettement qui sont l'éclairage public pour 21 millions d'euros et l'électrification pour 19 millions, soient 40 millions sur ces deux postes. Le remboursement du capital de la dette 8 200 000, donc l'objectif cette année est de retrouver une pente de désendettement, puisqu'on va emprunter 7 millions et rembourser 8 200 000. On va reprendre notre politique de désendettement telle qu'on l'avait depuis le début du mandat. Le déficit d'investissement reporté passe à 2 millions au lieu de 13 l'an dernier. Ce qui nous permet de maintenir un niveau de travaux à peu près équivalent à ce qui se faisait les années précédentes.

Vous voyez le gros excédent qu'on avait eu en 2023, ce n'est pas de la trésorerie. C'était budgétaire et ça couvre juste, ça nous a remis à flot et on n'a pas tant de marge de manœuvre que ça. L'idée, c'est vraiment d'essayer de maintenir ces marges de manœuvre au niveau le plus important possible. C'est l'exercice qui a été fait pour cette proposition budgétaire 2024.

Sébastien Gouttebel : Avec un point important, ce que vous avez en bas, le Contrat Chaleur Renouvelable, l'ADEME, ces 4 200 000 qui sortent, mais qui re-rentrent. Vous savez qu'on fait la boîte aux lettres, puisqu'on a signé, on en reviendra plus tard. Il y a un point à l'ordre du jour aussi, mais on a plutôt des belles réussites. Il faut bien qu'on prévoit de donner les subventions aux collectivités et privées qui sont éligibles et qui ont des arrêtés. On en parlera tout à l'heure. Là, c'est aussi une somme qui est importante, mais qui ne fait que passer et repartir, comme on dit. C'est important de vous le redire aussi.

Stéphane Guillaume : La même chose sous forme d'histogramme, je ne vais pas reprendre les différents postes, mais c'est vrai que c'est plus lisible sous cette formule-là, je trouve.

Sébastien Gouttebel : Vous voyez qu'il y a quand même sur la partie éclairage public et électrification, quasiment 21 millions et 19 millions d'euros.

Stéphane Guillaume : Quarante millions d'euros au total.

Sébastien Gouttebel : Ça fait 40 millions d'euros d'investissement sur nos cœurs de métier historique pour l'année 2024. Là aussi, on a une telle demande, et c'est l'occasion de vous en parler aussi. On a encore une réunion la semaine prochaine pour essayer de trier effectivement toutes les sollicitations des collectivités. On en a parlé en bureau l'autre jour. Tout le monde veut rénover plus vite, aller plus vite. On arrive maintenant à avoir l'entonnoir et à redéfinir aussi toutes les règles de priorisation sur ces éléments-là, parce que cette somme est importante. Toutefois, il faudrait trois fois cette somme-là pour cette année pour tout faire, et aussi des entreprises qui soient structurées pour arriver à nous faire les travaux. Parce que les années où on a augmenté, puisqu'on a eu des belles subventions l'année dernière, il y a deux ans, et le plan de relance, et ainsi de suite, on a aussi bien tiré sur la couenne des entreprises du territoire pour qu'elles soient en capacité à faire des travaux.

Tout le monde a des difficultés de recrutement, mais c'est l'occasion de faire un petit aparté là-dessus. On n'arrête pas nos cœurs de métier historique. Vous voyez qu'on a quand même

des sommes conséquentes pour travailler. Malheureusement, on ne pourra pas faire face à toutes les sollicitations que font tout le monde cette année. Petit point là-dessus. Chers collègues, avez-vous des questions ou des appels à précision, effectivement, sur cette partie-là ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Valérie, s'il te plaît ?

C'est vrai que ça fait plaisir d'avoir des votes qui sont autour de 90. Ça amène le sourire en ce samedi matin couvert, comme on dit, 91 ! Mon Dieu ! Allez, on va dire que c'est bon ! Merci, Valérie.

Pour : 88 Contre : 1 Abstention : 2

Merci pour cette confiance que vous nous apportez et qui est aussi symptomatique de la reconnaissance du travail de fond qui peut être fait au quotidien par tout le monde pour arriver à vous proposer cette structuration-là.

On a un point sept. On a un dispositif transitoire de reversement de TCFE. C'est assez technique. Où est caché Arnaud ? Je ne le vois plus. Arnaud, si tu peux t'approcher s'il te plaît. Quentin peut le présenter, si tu veux. Quentin va le présenter.

Quentin Ranoux : Un petit dispositif un peu transitoire sur la TCFE. Comme on l'avait évoqué lors des derniers bureaux des dernières assemblées, on est un peu sur un dispositif transitoire parce que les règles du jeu de collecte et de reversement de la TCFE ont un peu changé. C'est ce qu'on voit sur la diapositive. On a eu des modalités de la collecte de la TCFE qui ont changé, et notamment un arrêté préfectoral qui a été publié l'année dernière, qui nous stipulait les montants TCFE, et cetera. Sauf qu'on s'aperçoit que ce dispositif-là n'est pas totalement stabilisé. Les règles du jeu pour 2024 n'ont pas encore été publiées, sachant qu'on n'a plus forcément non plus accès aux données de consommation sur lesquelles est basée cette taxe. Aujourd'hui, on n'est pas en connaissance de toutes les règles du jeu pour savoir tous les montants de taxes sur 2024.

Pour éviter de faire une rupture dans le reversement des taxes aux communes avec lesquelles on a conventionné, vu qu'on les verse au trimestre, on vous propose ce dispositif un peu transitoire jusqu'à la publication de l'arrêté de 2024. Cet arrêté devrait arriver en milieu d'année et la potentielle transmission des données de consommation par Enedis. On vous suggère d'appuyer le reversement de la taxe de 2024 sur ce qu'on a fait en 2022 et 2023. C'est la prolongation un peu de ce dispositif transitoire pour faire en sorte que les communes puissent avoir les recettes qu'elles espéraient et avoir leur montant de taxes. C'est une délibération pour prolonger ce dispositif transitoire jusqu'à la publication de l'arrêté d'attribution de la TCFE qui devrait arriver en milieu d'année sur juin ou juillet 2024.

Sébastien Gouttebel : C'est vrai qu'il ne nous facilite pas la vie, pour dire clairement les choses. Les allers-retours d'échanges avec la DGFIP, franchement, sont vraiment désagréables et c'est facile pour personne. Si vous avez bien compris les explications de Quentin, mais là, il faudrait arrêter qu'ils réfléchissent un peu trop haut et nous produire des trucs bizarroïdes tous les quarts d'heure. Je le résume comme ça. Je vous propose de passer au vote, à moins que ça vous appelle des points complémentaires, de précision. Allez, c'est bon, Valérie. Merci.

Pour : 88 Contre : 0 Abstention : 3

Sébastien Gouttebel : Point sept. Autorisation de programme, crédits de paiement. Là aussi, on souhaite apporter de la visibilité pour qu'on puisse avoir des montants de travaux prévus

sur trois années 2024, 2025 et 2026, qu'on puisse avoir des choses sur la durée. Puisqu'il faut bien de l'étalement aussi, avoir de la programmation. Autorisation de programme de 30 millions d'euros TTC. Sur des crédits, vous avez la ventilation 2024, 2025 et 2026, je ne vous dis pas les chiffres. De la même façon, sur l'éclairage public, 30 millions d'euros aussi, toujours dans la même logique 2024, 2025 et 2026. Vous avez la répartition sur ces éléments-là.

Ces clés de répartition vont nous permettre, à nous, en interne et à nos collaborateurs, de prioriser, de flécher les choses et d'apporter des réponses honnêtes et sincères aux collectivités qui nous saisissent. Parce que si on ne met pas des sommes en face, à un moment, on parle tous dans le vent et ça ne rime plus à rien. On perd aussi en bon sens et en crédibilité. C'est ce qu'on souhaitait vous proposer sur la clarification de nos programmes de travaux. Quentin va apporter quelques précisions complémentaires.

Quentin Ranoux : Vous avez pu constater, si vous aviez en mémoire, les anciennes façons de fonctionner sur les modes d'AP/CP. On a un peu rénové la façon dont on a prévu ces autorisations de programme où historiquement, on avait des AP biannuels, avec des crédits de paiement votés à l'année et un nombre d'AP beaucoup plus élevé et vraiment très détaillé par type d'opération. Ce qui nous amenait un peu un peu de lourdeur et nous amener à faire régulièrement des DM, parce que finalement, on était un peu dans les carcans de chaque AP. C'est pour ça que là, on a décidé de diminuer le nombre d'AP avec une grande APER, une grande AP éclairage public, et sur une AP trisannuelle. Ce qui nous permet d'avoir de la visibilité au niveau budgétaire jusqu'à la fin du mandat. C'est un peu ça aussi sur le mécanisme de notre AP/CP qu'on souhaitait vous proposer.

Sébastien Gouttebel : Oui, s'il te plaît ?

Anne-Michèle Donnet : Anne-Michèle Donnet. Je ne comprends pas trop comment 16 millions hors taxes font 30 millions TTC. C'est pareil pour les lignes suivantes.

Quentin Ranoux : Il y a une erreur effectivement. C'est un copier-coller de notre part.

Sébastien Gouttebel : Merci pour la remarque.

Quentin Ranoux : Effectivement, c'est un petit loupé de notre part. Les montants exacts sont sur la page 478 du document global auquel vous aviez accès. Si vous regardez le document qui a été envoyé, le dossier complet à la page 478, le HT correspond bien au TTC. Là, le TTC est juste, c'est le hors taxe qui est faux. Il y a une petite erreur au moment de l'impression. C'est juste une erreur d'affichage. Les chiffres sont bons dans le document du dossier complet, le montant du TTC est juste.

Sébastien Gouttebel : Merci pour ta vigilance. Oui ?

Luc Lévi Alvarès: Luc Lévi Alvarès. Je félicite de cette simplification des AP. On l'avait évoqué l'année dernière. Par contre, j'ai une observation. Là, j'ai bien compris, vous créez une AP de programme jusqu'à la fin du mandat. Est-ce à dire qu'à l'avenir, sans préjuger de ce que décidera le nouvel exécutif après 2026, on s'achemine vers une AP de programme de

mandat ou est-ce qu'on s'achemine plutôt vers des AP de programme triennal ? Sans attendre votre réponse, personnellement, je considère qu'il serait souhaitable que dans un mandat électif, donc dans les six années, on puisse faire au moins deux AP de programme. Moi, je suis plutôt partisan de l'AP de programme triennal. Par ailleurs, si nos ressources devaient évoluer favorablement et si la demande se maintient au niveau que vous semblez nous avoir indiqué, c'est-à-dire une très forte demande aujourd'hui sur ce genre de programme, est-ce que, dans la durée qui nous reste à couvrir jusqu'à la fin du mandat, vous envisagez éventuellement d'augmenter l'AP de programme de 30 millions ?

Sébastien Gouttebel : Merci pour tes remarques. Effectivement, c'était bien la volonté de la simplification, pour que tout le monde s'y retrouve. Là, c'est d'un programme de raison. Si on veut avoir des bonnes nouvelles et ainsi de suite, il n'y a rien qui nous empêche de revoir les sommes à la hausse, pour dire clairement les choses. Pour présager de ce que sera le futur exécutif après 2026, je n'ai pas beaucoup de don de voyance, sinon je serai millionnaire à l'EuroMillions, pour dire une bêtise. Effectivement, on le voit que dans toutes les plus grandes structures maintenant, on essaye d'apporter une lisibilité sur la durée d'un mandat, dans les stratégies.

Avoir des choses à trois ans permet de se projeter, parce qu'il y a tellement de bouleversements législatifs, réglementaires qu'on va dire que, même pour dépasser deux ans, ça devient presque de la folie. Avoir quelque chose d'à peu près sain et calibré sur une durée à deux ans, on s'est dit qu'on part sur trois. Ça nous pousse jusqu'à la fin du mandat. Vous l'avez tous compris. L'idée derrière tout ça, c'est aussi de laisser des finances saines à tous ceux qui pourront nous succéder peut-être, ou ceux qui nous remplaceront, puisqu'on est tous de passage. Il faut bien qu'on se garde de la marge de manœuvre pour tous les suivants, quels qu'ils soient, à la tête de l'exécutif et élus dans ce syndicat.

L'intérêt, c'est bien d'apporter du service aux territoires. Merci pour les remarques et si on a des bonnes nouvelles, de toute façon on vous le dira au fur et à mesure. On avait des alertes, notamment sur le financement du Facé pour l'électrification rurale où il n'y a pas de pas eu de réévaluation. J'ai saisi les parlementaires du Puy-de-Dôme qui ont posé deux questions écrites au gouvernement il y a dix jours. J'ai interpellé moi-même le Ministre, qui était en déplacement dans le Puy-de-Dôme, sur le Facé. Soit, ils avançaient, soit ils annoncent des baisses de financements. C'est encore une fois de plus les territoires ruraux qui sont impactés. Je vous le fais court, mais on est toujours dans ces actualités-là assez désagréables.

Merci pour les remarques. D'autres questions, interrogations ? Je ne vois pas de main qui se lève. Je propose de passer au vote, Valérie. Record battu ! Pas tout à fait. Merci, Valérie.

Pour : 91 Contre : 0 Abstention : 1

Merci pour l'adhésion quasi unanime, à cette meilleure lisibilité. Le point suivant, Valérie ?

On vous l'a déjà dit, le 22 octobre 2024, le Territoire d'Énergie organise la Journée de l'énergie. J'ai déjà fait partir beaucoup de courriers à des partenaires potentiels, au monde de l'entreprise, des collectivités, de l'enseignement, de la recherche, pour qu'ils soient présents à nos côtés. Ça se fera à la Grande Halle, sur un format, vous avez le public concerné, élus, agents de collectivité, étudiants des domaines d'énergie, je viens de le dire. L'objectif, c'est faire découvrir nos métiers historiques et communiquer sur nos prises de compétence récentes, faciliter la rencontre et le partage d'informations avec un système

de plénière, de table ronde, et d'ateliers. L'idée, c'est qu'on puisse aller aussi sur certains domaines. Si on prend l'exemple de la méthanisation, qu'il puisse là, sous un format atelier, suit l' élu qu'il veut ou le technicien. Il y aura des experts et des services et de ce domaine-là. Pour aller dans le dur, parce que c'est vrai que la discourtite qui peut se faire en plénière, de grandes orientations, et ainsi de suite, ça a ses limites. Il faut qu'on rentre aussi dans le côté technique et structurel des choses et de la valorisation par l'exemple de ceux qui ont déjà bien travaillé.

Les sujets sont autour du mix énergétique, l'éclairage, je ne vous lis pas tout. Vous savez aussi bien lire que moi, un volet financement avec les partenaires. Pour les financements, on a les partenaires, on va louer les stands. On va signer une convention avec chaque partenaire exposant. Les montants sont là pour que je puisse signer des conventions. Lucie travaille au quotidien là-dessus avec les équipes. La proposition qui vous est faite sur les reversements et facturation à nos partenaires, je n'oublie pas les montants, mais il faut qu'on ait une participation qui pourrait être au-dessous de 4 000 euros pour le cadre du partenariat. Ils sont nombreux déjà à nous faire des retours.

J'étais hier en discussion avec le directeur régional adjoint du CEREMA. Il veut venir aborder un côté technique de ce qu'ils font pour les collectivités, notamment autour de l'éclairage et ainsi de suite. Ça va être une belle et riche journée. On va commencer à communiquer, nous aussi fortement. On a eu un très bon retour des écoles supérieures et de l'enseignement clermontois, qui sont très volontaires pour venir participer et aussi, que leurs étudiants viennent. Parce que c'est vrai que pour les mêmes étudiants qui peuvent être de l'Institut d'aménagement, développement des territoires, sur des masters II, de gestion, de management de collectivités, le côté électrification, éclairage est un peu sorti des filtres. Il y a un très bon retour. Je pense que je vais passer Lucie. Lucie, si tu peux nous apporter deux ou trois petits compléments, s'il te plaît ? Puisqu'en plus, tu as un micro.

Lucie Aucouturier : Après les compléments, je ne sais pas ce que je peux rajouter de plus tout de suite. Au niveau de l'aide qu'on peut m'apporter. Tout de suite, on a été un peu plus sur le volet financement, parce que c'est un événement qui met du temps à organiser, qui nécessite des salles qui sont assez coûteuses malgré tout. L'objectif, c'est vraiment qu'on puisse apporter à chacun des élus et des agents des collectivités qui seront présents, la réponse aux questions avec lesquels ils vont venir. L'endroit sera à la Grande Halle au Centre des conférences. C'est là où s'étaient tenus les anciens Carrefour des élus.

Il y aura toute une partie exposition, avec les entreprises qui travaillent pour nous. Il y aura l'amphithéâtre qui accueillera les plénières et les tables rondes qui seront enregistrées si jamais certaines personnes ne peuvent pas venir, et que nous, qu'on puisse garder un peu tout ça. Ensuite, on aura le préfet qui sera présent, qui m'a été confirmé. On aura de nombreuses institutions qui seront présentes aussi. Le but, c'est vraiment qu'on puisse échanger au maximum sur toute la journée. Qu'est-ce que je peux dire de plus ?

Sébastien Gouttebel : La journée est en construction. Alors l'intendance, puisque le lieu est bien fixé, et ces éléments-là font aussi partie de l'intendance et du retour qu'ont besoin nos partenaires potentiels pour mettre des sommes en face. Oui, Quentin, s'il te plaît.

Quentin Ranoux : Pour compléter l'objectif aussi de la délibération qui vous est proposée, comme le disait Lucie, organiser un événement comme ça, représente aussi un budget.

L'idée, c'est d'atténuer un peu le reste à charge de TE63 et de faire aussi participer un peu tous les participants à cette journée-là. Pour pouvoir appeler des partenariats, on a besoin d'une délibération cadre. Cela va cadrer un peu le fonctionnement de cette journée, qui permet aussi de cerner la façon dont on va échanger avec nos futurs partenaires pour l'organisation de cette journée-là. Après, c'est cette convention cadre qui se fera référence dans les conventions qu'on signera avec nos futurs partenaires pour l'organisation de cette journée.

Lucie Aucouturier : Si je peux faire un petit point aussi organisationnel, ce sera uniquement sur inscription. On vous enverra un lien d'inscription pour l'accueil sur cette journée-là. Vous aurez après un QR code pour l'accès type billetterie. Tous les ateliers de l'après-midi seront également sur inscription. Puisqu'on est sur des ateliers un peu plus courts, format classe, avec 20 à 30 personnes. L'objectif, c'est vraiment d'être au plus proche des experts qui seront là pour vous parler d'un projet. Vous pourrez poser toutes vos questions, mais, comme c'est un format assez réduit, on a besoin d'avoir à l'avance un nombre d'inscriptions. Tout ça vous sera communiqué normalement courant juin, pour que vous puissiez commencer à vous préparer un peu. On avance un peu plus sur le programme qui est prévisionnel, mais qui n'est pas loin d'être définitif.

Sébastien Gouttebel : Merci pour les explications. Ça va être un bel événement, j'en suis convaincu. Je vous appellerai, les délégués que vous êtes, à faire de la promotion dans vos conseils municipaux et dans vos territoires. On passe au vote, Valérie ? Allez, on dit que c'est bon.

Pour : 90 Contre : 0 Abstention : 0

Sébastien Gouttebel : Un volet rémunération des apprentis. On n'avait pas de délibération qui fixe le cadre réglementaire pour les apprentis chez nous, puisqu'il n'y avait pas d'apprentis. Il y en avait pour les stagiaires et non pour les apprentis. Vous connaissez les barèmes pour ceux qui sont confrontés dans leur collectivité, en fonction de l'âge, de la première année du niveau d'études et ainsi de suite. Vous avez le barème qui écrit simplement. Je ne vous redis pas les chiffres. C'est bien aussi qu'on puisse effectivement avoir cette délibération-là, puisque si on veut inciter des gens à venir nous rejoindre et à se former autour de nos métiers, il faut aussi qu'ils découvrent en interne ce qui peut s'y passer. Est-ce que ça vous appelle des questions et des interrogations ? On passe au vote, Valérie ? C'est bon, Valérie.

Pour : 90 Contre : 0 Abstention : 0

Sébastien Gouttebel : Point suivant, le tableau des effectifs. A chaque assemblée générale, on refait un petit point sur le tableau des effectifs, en fonction aussi des avancements. Vous avez les évolutions qui sont marquées, la colonne de droite à partir du premier septembre 2024, du premier juin 2024, les différents éléments. Vous avez l'habitude. Je ne rentre pas plus dans les détails que ça, mais c'est l'évolution aussi de nos personnels à l'intérieur de la structure, qu'on est obligé d'approuver. Quentin, s'il te plaît !

Quentin Ranoux : Un petit complément, c'est vrai que l'année dernière, justement pour toutes les missions en lien à la production d'énergies renouvelables, sur la partie chaleur et

électricité, on avait ouvert plusieurs postes et à ce moment-là, on s'était après engagé, une fois cette phase de recrutement enclenché, à ajuster le tableau des effectifs au réel, au plus proche des effectifs, comme il l'était à l'instant T. Aujourd'hui, on est en effectif stabilisé. Il était normal de réajuster le tableau des effectifs. Ça nous a permis de remettre aussi en détail sur deux agents qui passeraient à 80 %, donc c'était l'occasion.

Sébastien Gouttebel : Merci pour les compléments, Quentin. Je vous propose de passer au vote, s'il n'y a pas de questions particulières. Allez, c'est tout bon !

Pour : 89 Contre : 0 Abstention : 0

Merci.

Avenant à la convention de mandat. Par rapport à ce qu'on a voté tout à l'heure et à la chose à laquelle vous adhérez, il faut bien qu'on décline ça aussi de façon opérationnelle avec notre mandataire SEMELEC. Vous avez la partie en rouge, rose, électrification rurale, l'éclairage public en bleu, avec la répartition des sommes pour l'année 2024-2026 et les crédits de paiement 2024. Avec un élément où il y a aussi un montant, l'opération souvent d'éclairage des communications, pour un montant d'un peu plus d'un 1 600 000 TTC pour l'année 2024. Opérations liées à la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public IRVE, vous avez un montant à presque cinq millions pour l'année 2024. On corrigera le hors taxe, malheureusement, il y a les mêmes copier-coller qui traînent. Quentin, s'il te plaît !

Quentin Ranoux : Là, on avait voté la convention de mandat au dernier conseil syndical. On l'avait fait en avance de phase pour permettre à SEMELEC de commencer à travailler dès le début d'année. Comme on n'avait pas encore voté le budget, on n'avait pas les montants définitifs. Cet avenant vient remettre à jour les montants de la convention de mandat avec SEMELEC, après le vote du budget.

Sébastien Gouttebel : Des questions, des interrogations ? C'est la déclinaison maintenant. Oui ?

00:44:55

Intervention non identifiée : On est bien d'accord que les 10 % du montant s'appliquent sur les crédits de paiement inscrits dans l'année et non sur les crédits d'engagement totaux du programme.

Sébastien Gouttebel : Oui. S'il n'y a pas d'autres questions et interrogations, je propose de passer au vote. Merci Valérie.

Pour : 87 Contre : 1 Abstention : 1

Merci.

Le point suivant. Maintenant, j'en parlais tout à l'heure du contrat chaleur renouvelable, vous avez l'habitude qu'à chaque comité syndical, on vous présente pour validation les montants d'attribution. Vous avez la liste Manzat et Puy-Guillaume, mais aussi des sociétés, des privés, qui sont éligibles. Ce n'est pas neutre, quand on voit tous les montants qui sont validés. Moi, j'en suis ravi, parce que ça va de plus grandes collectivités, comme la ville d'Issoire, mais aussi à des communes rurales et à des petites entreprises. C'est une vraie plus-value qu'on apporte aux territoires tout de suite, et avec une vraie réussite, entre guillemets, sur la déclinaison et nos articulations qu'on peut avoir en interne. Avec le travail que fait Clara, en liaison avec notre convention, avec l'ADUHME aussi, ça se passe bien.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord et à moins que Quentin veuille apporter un petit complément, mais là, c'est qu'on est victime de notre succès, pour dire clairement les choses. On s'aperçoit bien que ce Contrat Chaleur Renouvelable correspondait bien à une attente de tout le monde sur le territoire. Je vous rappelle qu'on a tout le monde, sauf la Métropole, Riom Limagne et Volcans, qui ont eux-mêmes leurs propres contrats. L'intégralité du département est bien couverte. Tu as raison, Rémi, de le préciser. L'intégralité du département est bien couverte par ce type de financement de l'ADEME. Je vous propose de passer au vote. Il y a une question. Je n'ai pas vu. Excusez-moi, je ne sais pas qui. C'est Lévi.

Luc Lévi Alvarès : Tu sais bien, Sébastien, que tu m'as payé parce que je pose des questions pour animer un peu. Excusez-moi, je ne veux pas être le petit canard boiteux. J'ai juste une demande. Je crois qu'on l'avait faite déjà précédemment. On connaît un peu le montant global du projet et le taux de subvention octroyé par le TE63. Ça manque dans votre tableau et j'aimerais bien avoir ce genre d'indications pour pouvoir se prononcer. D'autant plus que, dans la liste qui nous est proposée, on a des études de faisabilité qui peuvent être considérées, dans un premier temps en tout cas, comme du fonctionnement. Même si le projet se fait ensuite, on peut le réincorporer dans l'investissement. Puis on a des gros projets d'investissements proprement dit. J'aimerais bien savoir un peu quel est le taux de financement qui a été octroyé par le TE63 sur chacun de ces projets.

Sébastien Gouttebel : Quentin va répondre.

Quentin Ranoux : Tous les détails sont dans le dossier. Vous avez les détails affaires par affaires. Par exemple, pour les études, c'est un montant forfaitaire. C'est 70 % de l'étude qui est financé par le Fonds Chaleur. C'est pareil pour les investissements, ce sont des forfaits, mais au mégawatt produit et au mètre de réseaux créés. On est sur des montants forfaitaires. Vous avez tout dans le dossier qui était joint.

Sébastien Gouttebel : Effectivement, comme ces critères-là, on ne trouve pas du 25, 27, 30, 35 % automatique. On a des subventions qui sont fluctuantes en fonction de la réalité opérationnelle. C'est bon pour tout le monde ?

Rémi Chabrilat : Pages 503 et 504.

Sébastien Gouttebel : 503 et 504.

Quentin Ranoux : Juste pour compléter sur le niveau d'avancement du Contrat Chaleur Renouvelable, on avait une convention à 8 millions d'euros pour trois ans et là on arrive doucement mais sûrement à 7 300 000 maintenant.

Sébastien Gouttebel : Et ceci en un an. Avant la ligne suivante, il faut qu'on délibère sur ces attributions-là. Valérie, merci.

Pour : 86 Contre : 0 Abstention : 2

Merci

Les collègues seront contents qu'on puisse leur attribuer ces sommes-là. Ça fait la boîte aux lettres. On avance et l'ADEME nous rembourse.

Le point suivant, puisqu'on a commencé à en parler. On s'est déjà rapproché de l'ADEME pour pouvoir signer un avenant au Contrat de Chaleur Renouvelable. Sinon, on va avoir l'air malin dans quelques semaines, pour dire qu'on a une chose à trois ans, mais on a mangé toute l'enveloppe. Vous avez des grands chiffres qui sont écrits. Au départ, on avait signé pour 15,8 gigawatts, et on est d'ores et déjà autour de 24. On pensait qu'on était très ambitieux et on a battu tout ce qu'on souhaitait, entre guillemets, faire. Tant mieux pour tous les collègues qui ont su saisir et saisissent l'effet d'aubaine du contrat qu'on porte. Je ne vais pas plus loin dans la pédagogie, dans l'explication, que vous puissiez m'autoriser les futurs avenants avec l'ADEME pour aller chercher des sous. Est-ce que ça vous appelle des questions ou des interrogations ? On passe au vote, Valérie. C'est bon, Valérie.

Pour : 86 Contre : 0 Abstention : 2

Merci

Sébastien Gouttebel : Le point suivant. On est autour des Contrats Chaleur Renouvelable et de tout le travail de fond qu'on a pu conduire et qu'on essaye de conduire au travers de nos nouvelles prises de compétences qui ont été délibérées en janvier. Le petit point d'historique. En août 2022, le groupe de travail EnR ont une volonté de créer une régie chaleur. C'est ce qu'on avait dit effectivement en interne, en territoire d'énergie. Le 14 janvier, c'est l'adoption des statuts. Plus de 400 communes qui ont adhéré et qui ont voté favorablement à l'adoption des statuts. Elles ne se sont pas contentées de laisser passer les délais pour avoir, entre guillemets, une acceptation d'office, donc une véritable adhésion des collectivités à ces nouveaux statuts.

Le 25 avril 2023, c'est la définition de la stratégie de la régie et des projets identifiés. À la mi-mai 2023, la préfecture valide les nouveaux statuts. Au conseil syndical de juin, on a validé l'embauche d'un ingénieur pour porter les réseaux de chaleur, qu'on a retrouvé dans le tableau des effectifs. Le neuf juin 2023, c'est la délibération de la commune de Saint-Amant Tallende. Le 29 septembre, c'est la délibération de la commune de La Tour d'Auvergne. On a fait trois conseils d'exploitation de la régie, qui n'est pas en concret. Toutefois, on a créé quand même quelque chose en interne qui permet de regarder où on est accompagné par l'assistant de sa maîtrise d'ouvrage. C'est pour enclencher une phase opérationnelle, de déploiement de la compétence auprès de deux communes concernées. Au conseil syndical de janvier, dans le ROB, on a présenté le ROB qui intégrait effectivement la création de la régie chaleur. Le 20 janvier 2024, c'est l'arrivée d'un ingénieur pour développer les projets qui correspondait à la délibération qu'on avait prise en juin. Lucas, si tu veux bien nous dire un petit mot. Viens devant, s'il te plaît, parce que là tu es sur le côté, ceux de devant ne te verront pas.

Lucas Zaragoza : Bonjour à tous. Je me présente Lucas Zaragoza. Je suis arrivé le 20 janvier pour travailler sur ces projets de création de réseaux de chaleur pour les communes qui souhaitent nous transférer la compétence. En l'occurrence, là, aujourd'hui, c'est la délibération sur Saint-Amant Tallende et la Tour-d'Auvergne.

Sébastien Gouttebel : Merci Lucas, derrière tout ça, sur un prévisionnel des éléments. En juin 2024, on en a déjà parlé plein de fois, l'idée, c'est de créer la régie chaleur. À la mi-mai 2024, c'est le lancement des marchés globaux de performance. À la fin 2024, c'est la

signature des marchés globaux de performance, et l'idée est de livrer les premiers mégawatts en décembre 2025 et des fins de travaux au premier semestre de 2026. Là aussi, pour nous, c'est le début d'une belle aventure. Cependant, on est raisonnable parce que les délibérations qui arrivent derrière et qui vont vous être proposées, c'est sur ces deux communes rurales et pour lesquelles vous avez reçu les notes et les éléments prévisionnels. Je vais revenir dessus. Ça valide la bonne santé financière des projets aujourd'hui, dans les deux délibérations qui vont vous être proposées. Après, on va faire le débat. Déjà, si on vous les propose, ça fait des mois qu'on est à leur côté, qu'on a pu valider ce qui avait fait des études, entre guillemets, de réalité terrain. On a bien une réalité financière.

Dans tous ces éléments-là aussi, dans les études et les coûts financiers qui sont portés, on cherche la rentabilité. C'est le but du jeu. Vous imaginez bien que le président que je suis, n'aurait pas envie de vous présenter un truc qui annonce déjà qu'on va créer, on sait déjà que ce sera une chose déséquilibrée. Je ne fonctionne pas comme ça et personne non plus. Derrière aussi, dans l'équilibre financier des choses, il y a aussi le financement du poste de Lucas. C'est-à-dire que le poste de Lucas qu'on a recruté, est financé dans toute la contribution qui fait à l'exploitation de ces futurs éléments-là. Ainsi, il y a bien une partie de son salaire qui est intégré sur les coûts d'exploitation. Sur le poste qu'on a créé, on pourrait dire que c'est un coût supplémentaire, mais entre guillemets, on se le fait financer aussi. Ce qui n'est pas dans le contexte actuel. C'est un peu le préalable et le préambule.

Je suis ravi qu'on en arrive là. Le président des maires ruraux, que je reste et que je suis, est ravi qu'on ait pu aider deux collectivités rurales et plus rurales à se structurer, à apporter de l'ingénierie et des éléments, les financements grâce au Fonds Chaleur pour faire des études et ainsi de suite. C'est plutôt une bonne nouvelle qu'on puisse aller là-dedans. Vous avez vu dans les attendus que si on attaque que des travaux en 2025, c'est qu'avant, il y aura toutes les phases intermédiaires de validation. Il faut qu'on ait les engagements aussi écrits avant de lancer les investissements, des gens qui s'engagent pour dix ans, comme font tous les réseaux de chaleur, pour adhérer au contrat qui fait la rentabilité de l'exercice. On ne vous vend pas. Je ne souhaite pas vous vendre un âne dans un sac. Ce n'est pas le but.

On a des garanties sérieuses, financières. On est accompagné par un assistant à maîtrise d'ouvrage, qui valide aussi les choses et les études. On va rentrer dans le cas plus spécifique avec les chiffres sur la Tour-d'Auvergne. Vous voyez que l'investissement c'est 1 500 000. Vous connaissez tous la Tour-d'Auvergne, commune rurale aux pieds du Sancy. Les aides du Fonds Chaleur, vous avez déjà des aides qui sont cumulées. Effectivement, quand on regarde le montant des aides tout de suite, on doit frôler les 75 % de subventions. Quentin, c'est ce que tu disais. Avec encore en ce moment, une validation des CEE dans le plan de financement puisque ça, c'est possible jusqu'en 2026-2027.

Quentin Ranoux : C'est à la fin de 2025 pour les demander et fin 2026 pour les consommer.

Sébastien Gouttebel : Cette validation, valorisation des Contrats d'Économie d'Énergie apporte quand même des financements. Le taux d'aide est à 76 %, vous l'avez. Sur les charges d'exploitation, cent mille euros l'annuité, vous avez les éléments. Vous avez les recettes en face. Quand on atteint des taux de subvention à 76 %, il est plus facile de rentrer dans des équilibres. Puisque si on n'avait que 50 % d'aides à l'investissement, tous les taux

seraient dégradés. Je ne serais peut-être pas en train de vous parler de cette proposition-là, pour vous faire court. Le hors taxe n'est pas bon ?

Quentin Ranoux : Les sommes ne sont pas bonnes.

Sébastien Gouttebel : Je suis désolé, je vous le redis aussi. C'est tout juste dans le truc, comme on-dit.

Intervention non identifiée : Pourquoi les charges sont hors taxe, et les recettes, TTC ?

Sébastien Gouttebel : Quentin ?

Quentin Ranoux : On met les recettes en TTC, parce qu'on a un taux de TVA préférentiel sur les recettes. On est à cinq-cinq à la fois sur l'abonnement et sur la consommation d'énergie. On paiera les charges en hors taxe.

Sébastien Gouttebel : On s'était réuni en interne au mois de décembre pour vérifier, accompagné par l'assistante maître d'ouvrage, tous les chiffres de la faisabilité opérationnelle sur cet élément-là, pour délivrer huit bâtiments sur le territoire de la commune. On a de la chance, ils sont assez rapprochés à la Tour-d'Auvergne. Ce qui contribue aussi à la réalité et à dégager effectivement quelque chose de faisable opérationnellement, puisque la Tour est un petit village, une petite commune. Ils ne sont pas allés chercher des bâtiments au bout de rien, qui exploserait les coûts. Complète Quentin, s'il te plaît.

Quentin Ranoux : Pour compléter rapidement, dans les simulations économiques qu'on a fait sur les projets, on a volontairement pris des marges de sécurité sur l'investissement et sur le fonctionnement. On va dire que là, ce sont des performances un peu minimales qu'on espère sur ces réseaux. Comme vous le voyez dans ce qui est présenté, l'étude de faisabilité prévoyait 1 300 000 euros de HT. Nous, on a pris un peu plus de marge de sécurité sur les montants d'investissement pour être sûrs que, quand on va aller voir les abonnés du réseau, leur proposer un prix de la chaleur, que ça soit un prix qu'on soit sûr de tenir. De toute façon, on n'engagera pas d'investissement tant que l'équilibre économique du projet n'est pas assuré. On ne signera pas les marchés de travaux tant qu'en gros, l'énergie sera vendue. Il n'y a pas de décorrélation à ce niveau-là.

Sébastien Gouttebel : Ce qui veut dire que je reviendrai devant vous en comité syndical, pour vous demander les autorisations nécessaires pour pouvoir signer ces éléments-là, avec toutes les preuves factuelles qui ne sont pas que mes beaux dires ou de la volonté d'aider une commune. On n'en est pas encore à faire l'investissement. Des questions, des interrogations ?

Vladimir Longchambon : Oui.

Président: Vladimir.

Vladimir Longchambon : Je vais me fendre d'une intervention de trois minutes sur ce point. Même si, généralement, dans ce genre de grande messe, je considère que quand on n'a rien à dire, il vaut mieux se taire. Là, pour une fois, j'ai quelque chose à dire. Tout d'abord je vais vous donner mon point de vue, si ça intéresse quelqu'un. Après, je vais vous donner le point de vue qu'on m'a demandé de transmettre, suite à des échanges, lors de la dernière réunion de bureau.

Deux points de vue pas totalement compatibles, qui me mettent aujourd'hui devant vous dans la position du con. À titre personnel, je suis totalement pour cette délibération qui est issue d'une réflexion de plusieurs années, avec de lourds travaux de la part de l'exécutif, des modifications de statut, des recrutements, un mode de fonctionnement envisagé qui est calé sur un mode de fonctionnement d'autres syndicats qui a fait ses preuves. Ce qui est pour moi un raisonnement par empirisme, qui satisfait grandement ma première formation de mathématicien. Une régie à l'équilibre qui me semble assez simple à réaliser. Son fonctionnement se base en partie, par exemple, sur un coût réel de l'énergie refacturé en sortie auprès du kilowattheure ou d'autres subterfuges de ce genre. Le risque est selon moi, minime, voire négligeable. Voilà pour mon point de vue.

Je me fais maintenant le porte-parole de Maître Jean-François Bizet, en espérant que la lecture du compte rendu de séance ne le fasse pas bondir. Il faisait partie de mon équipe enseignante à la faculté de droit. Mon honneur est donc en jeu. Tout d'abord, selon lui, un premier problème, qui par la suite a été réglé et écarté, se basait sur une absence de chiffres en nombre suffisant, rendant difficile une décision éclairée, notamment sur ces deux projets. Si après nouvelles informations et chiffres complémentaires, l'opération semble tout à fait faisable et souhaitable.

Il reste néanmoins, selon lui, d'autres problèmes. Le premier se basant sur un changement de paradigme, puisque nous passons d'une politique d'investissement basée généralement sur l'éclairage public à une politique de risque qui est plus généralement supportée par le privé. Ceci engendre une mutation structurelle. Je vous épargnerai les cours de droit administratif le samedi matin, d'un SPA en SPIC, c'est-à-dire un service public administratif en service public industriel et commercial. Ces deux services publics sont différents de par leur nature.

Un exemple de SPIC me semble parlant, c'est la SNCF. Le problème du SPIC, c'est qu'il est très difficile d'imputer les subventions au budget général. C'est-à-dire que si un déficit structurel venait à apparaître dans l'exploitation du SPIC, alors il serait nécessaire de prendre une délibération motivée par l'organe délibérante, donc vous. Ce qui nécessiterait d'apporter les preuves, et serait relativement lourd et manifesterait une absence de souplesse. Ceci entraînerait derrière une réaction de cause à effet suivante. S'il y a un déficit d'exploitation, alors une hausse des tarifs serait mécanique afin de maintenir le budget en équilibre. En conséquence, les réseaux doivent être économiquement rentables et juste rentables. Car, pour rappel, les collectivités locales n'ont pas droit au profit, qui sont strictement encadrées par le code général des collectivités territoriales et les jurisprudences. D'où vient un premier risque qui serait le refus de certains projets qui, par essence, sont impossibles à rendre rentable, et l'imputation de subvention serait très délicate.

Deuxièmement, si trop de demandes affluent, accepter ces deux projets ne générerait-il pas un précédent nous poussant à accepter tous les autres projets par effet jurisprudentiel. Dans le cas contraire, faut-il envisager la création d'une commission d'acceptation ? Ce qui

nous mettrait dans la position extrêmement désagréable d'être entre le marteau et l'enclume puisqu'il appartiendrait à des membres du bureau ou de l'exécutif ou peu importe comment la commission serait constituée, de répondre à la question suivante : pourquoi lui et non moi ?

En conclusion de leur demande, ils ne souhaitent ni l'abandon de ces projets ni leur rejet, mais avaient formulé une demande de sursoir à statuer sur cette délibération, le temps d'obtenir des réponses à ces questions. Ma conclusion, et ce que je retiens, même si je comprends tout à fait leur raisonnement, je ne changerai pas d'avis concernant mon vote de validation de transfert de compétences. Néanmoins, je reste extrêmement sensible à être vigilant à la suite, sur ce genre de dérives qui pourraient nous arriver. Ce sera tout pour moi.

Sébastien Gouttebel : Merci Vladimir apporté les paroles de Jean-François, puisqu'on a longuement échangé en bureau. Jean-François m'a envoyé sa note, effectivement et a demandé à Vladimir de vous en faire-part. Le juriste et l'avocat qu'est Jean-François est d'allé dans le détail des choses. C'est très bien, parce qu'effectivement, les mêmes choses que je vous ai dit tout de suite, c'est qu'on a un équilibre financier. Sinon, on ne serait pas là pour vous le dire. La chambre de validation, c'est le comité syndical dans son intégralité. Ce n'est pas quatre, cinq, six personnes désignées qui pourraient être l'exécutif dans un coin au Territoire d'Énergie. On a fait en sorte, dans les modifications des statuts, quand on a parlé de ça, c'est le comité syndical qui valide.

Ça veut dire qu'on doit vous présenter tous les chiffres réels et sincères, ce pour pouvoir valider les choses. On ne va pas créer un sous-organes de délibération, puisque c'est le comité syndical qui est prévu dans les statuts, qui a tout quitus pour donner. Si des collectivités allaient sur les demandes et ainsi de suite, si toutes les études et pré-études disent que ce n'est pas rentable, je ne vois pas pourquoi on irait. Je ne pense pas qu'on soit plus fous les uns que les autres. De la même façon, s'ils fallait une délégation de service public pour trouver des opérateurs, que ce soit des Dalkia et autres, et j'en passe des meilleurs, s'il n'y a pas une réalité opérationnelle et des marges de rentabilité, je ne connais pas beaucoup de personnes qui iront investir, juste parce que les élus d'une commune ont dit qu'ils veulent un réseau de chaleur.

Ils seront dans une négociation de leur DSP en acceptant, mais qu'on apporte l'argent trébuchant tous les ans pour combler le déficit de la DSP. Vous savez comment marchent aussi les délégations de service public. Ça peut être un choix des élus. Moi aussi, je vous fais , je vous fais pas la promesse, puisque c'est comme ça que ça doit être fait : vous avez les études, les temps d'appropriation, la première délibération, la revoyure quand les études de terrain seront faites. À la fin, le comité syndical décidera de donner le quitus pour pouvoir signer les travaux aux entreprises dédiées à faire des choses. On n'est pas appelé à ne pas se revoir, mais là aussi, je le rappelle et c'est pour ça que j'ai refait un peu d'histoire au démarrage, ce n'est pas une chose qui sort sous un chapeau, ces deux collectivités : puisque là, on fait le début du débat qui est sur la Tour, mais il faudra aussi un débat pour Saint-Amant. Effectivement, c'est la même chose, avec des chiffres différents, puisque chaque programme et chaque étude sont différenciés. C'est logique. On n'est pas dans le copier-coller. Si je peux apporter aussi les réponses que j'ai pu expliquer déjà de vive voix à Jean-François, c'est aussi d'être sûr de pas engager le syndicat sur des déséquilibres financiers. Sur ce que pourrait dire le syndicat, qui est dans une logique d'investissement, je modère la

chose puisque dans le budget, vous avez vu qu'en fonctionnement, on a un billet de près de 5 millions d'euros pour le volet entretien de l'éclairage public. Dans le fonctionnement, on a les bornes de recharge de véhicules électriques. On a déjà du fonctionnement dans notre structure aussi pour l'intégralité du département et des communes membres.

Je pense qu'on est raisonnable et il faut aussi qu'on monte en compétence et qu'on structure; d'où le recrutement de Lucas, qui avait été validé en juin, pour qu'on puisse être aussi en neutralité, de bons conseils. C'est aussi par le retour d'expérience de ce qu'on va vivre qu'on sera d'autant mieux meilleur conseil auprès des collectivités qui vont lever le doigt. Ce sont mes propos aussi. Vladimir pourra apporter des réponses à Jean-François sur ses inquiétudes, qui sont effectivement du juriste qu'il peut être, sur l'alerte qu'il peut nous faire, mais qui sont bien prises en compte dans nos volontés d'agir. Merci. Des questions et des interrogations ? Lévi ?

Luc Lévi Alvarès: Merci pour ce débat fort intéressant. Toutefois, j'ai l'impression qu'on se cantonne juste dans le cadre strict de notre transfert intégral de compétences. Est-ce qu'il n'y a pas une solution intermédiaire pour une commune qui voudrait malgré tout faire un réseau de chaleur, alors que nos études montrent que ça n'est pas rentable ou que ça n'est pas équilibré ? Est-ce qu'il n'y a pas une solution intermédiaire visant simplement à confier aux TE63, la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'investissement ? Parce que là, le TE63 a plus à apporter en termes d'ingénieries, de compétences, de mobilisation des subventions, et cetera, et malgré les études initiales montrant la non-rentabilité, laisser à la commune la responsabilité de son choix et pour en assumer les déficits d'exploitation.

Sébastien Gouttebel : Quentin on va apporter la réponse, Lévi.

Quentin Ranoux : Il y a deux sujets là-dedans. Le premier, c'est que le déficit d'exploitation va être difficilement pouvoir être assumé par une régie à autonomie financière, parce qu'elle n'a pas vocation à créer du déficit. Il faut, à un moment donné, qu'on arrive à un équilibre budgétaire sur ce sujet-là. L'autre sujet, c'est qu'on n'arrivera pas à commercialiser un réseau de chaleur qui n'est pas rentable auprès des abonnés, parce que le prix de la chaleur sera tout simplement trop cher. Si on se dit que le réseau de chaleur n'est pas rentable, on est obligé quand même de l'équilibrer financièrement. Pour l'équilibrer, on doit avoir un prix de la chaleur à 200 euros le mégawattheure. À ce prix-là, personne ne voudra se raccorder au réseau de chaleur.

On parle de quelque chose qui ne pourra même pas exister. Après, si c'est pour faire ce qu'on appelle un réseau, entre guillemets, technique, pour alimenter que des bâtiments communaux, il n'y a pas de vente de chaleur. Là, entre guillemets, on peut créer un déficit. Cependant, on n'est plus dans ce que Jean-François appelait un SPIC, mais on reste sur de la compétence de la commune pour ses propres bâtiments. On ne parle pas tout à fait la même chose.

Luc Lévi Alvarès: Effectivement, je me plaçais dans ce cas de figure-là. Vous, vous restez dans la régie de TE63. Ce n'est pas ce que je dis. Pour moi, TE63 n'apporte qu'une prestation de maître d'ouvrage délégué pour l'investissement. Ensuite, la commune, au travers d'une DSP ou de sa propre régie, assure l'exploitation du réseau, par exemple que pour des bâtiments communaux, donc assume politiquement et financièrement son choix pour

alimenter ses propres bâtiments communaux. Toutefois, nous, TE63, on lui aura apporté l'ingénierie de départ pour non seulement élaborer le projet technique, mais aussi mobiliser les subventions éventuelles, notamment les CE qui ne sont pas si simples à obtenir.

Quentin Ranoux : Là, on retombe dans la différence entre le réseau de chaleur au sens technique et au sens juridique. Le réseau de chaleur au sens juridique, ça veut dire qu'il faut qu'il y ait vente de chaleur, il faut qu'il y ait une commercialisation de la chaleur entre un exploitant du réseau de chaleur et un abonné. Ce n'est que cela qui est transférable comme compétence. Il faut la création de ce service public de distribution de chaleur.

Ça, c'est une compétence transférable au syndicat. C'est dans cette philosophie-là qu'on a créé le service qu'on propose aux communes. L'idée, c'est ça, c'est de construire un outil qui est là pour commercialiser de la chaleur à des abonnés. Ces abonnés peuvent être la commune, un EHPAD ou n'importe qui d'autre. Si on part sur un principe où il n'y a pas de vente de chaleur, et que ce n'est que des bâtiments communaux, on n'a pas de vente de chaleur. Ce n'est pas un service public de distribution de chaleur et ce n'est pas une compétence transférable au syndicat.

Sébastien Gouttebel : Par contre, Lévi, on accompagne bien toutes les collectivités qui nous posent des questions, en interaction justement avec les ingénieurs de l'ADUHEM, pour calibrer les choses sur les réseaux techniques. On est bien au cœur du sujet, auprès des collectivités, pour les accompagner sur les recherches et les valorisations financières. On est bien au cœur de ce sujet-là aussi, si ça peut te rassurer. On fait de l'assistance justement de l'ingénierie technique, financière, pouvoir regarder la faisabilité, dimensionner les chaufferies sur les réseaux techniques. Moi, je vais engager la démarche pour ma commune. Entre l'école, la mairie et la salle des fêtes, il y a 50 mètres. Ça ne sera qu'un réseau technique, on ne vendra pas de chaleur. Rémi, tu voulais intervenir ?

Rémi Chabrilat : Il me semble que par rapport aux interrogations qui étaient évoquées par Jean-François, dans son rôle de juriste, c'est normal. Tu demandes à un juriste s'il y a des risques à faire ça. Oui ! Comment tu dis parfois dans tes cours ? Oui, c'est ça. Le maire a une idée, puis il demande un juriste. Jean-François pointe des points d'attention. Je prends comme tel, il faut les prendre comme ça, c'est important. Il me semble que l'essentiel a été levé parce qu'il a été évoqué là. Il disait qu'il faut qu'on ait des éléments, et d'autres l'ont dit en bureau. Il faut qu'on ait des éléments d'analyses un peu technico-financières des projets. Je crois qu'ils sont fournis dans le dossier.

Concrètement, ce sont des projets qui s'équilibrent. Autrement, on n'irait pas, parce que c'est le deal. Autrement, on n'inciterait pas les communes à y aller, parce que c'est notre responsabilité. Les communes sont quand même capables, mais si elles n'ont pas toute l'ingénierie nécessaire pour faire elles-mêmes, elles sont quand même capables de lire un compte d'exploitation prévisionnelle. Sur cette question de la fourniture d'éléments, je crois qu'on les a dans le dossier. Sur la question du rentable ou juste, il faut que ça soit rentable. C'est clair, ça a été dit. Juste rentable, c'est clair aussi. Ce n'est pas simple de monter un réseau de chaleur. Certains d'entre nous en ont déjà fait. Pour ce qui me concerne, ça a été un bout de mon boulot pendant un moment. Si on arrive à quelque chose d'extrêmement rentable, en fait, on n'y arrive pas. Parce que si c'est très, très rentable, c'est probablement que le prix de la chaleur est élevé et qu'on ne trouvera pas de client.

Alors, on va faire des choses rentables, juste rentables. Enfin, quand à l'interrogation que pose Jean-François, à la limite, on n'a peut-être pas complètement répondu à ça. Qu'est-ce qui se passe s'il y a plein de projets ? La première chose, mine de rien, on a un élément qui permet de voir venir, ce sont les études de faisabilité. Parce que personne ne va lancer un projet de réseau de chaleur sans avoir réfléchi en amont, fait une étude d'opportunités, puis une étude de faisabilité, démarcher des clients potentiels, et cetera. Ça, on le voit venir et on le voit venir à deux ans. À ce stade, je pense, sous le contrôle de Quentin, on a des projets, mais on n'en a pas 1000. On n'a pas 50 projets de réseaux de chaleur qui sont en train de monter. Il y en a, il y en aura. Cependant, deuxième chose, c'est ce qu'on voulait. C'est ce pourquoi on a réfléchi à l'idée de prendre cette compétence.

Enfin, entre le risque peut-être de devoir un jour, et pour l'instant on n'en est pas là, avoir à se poser des questions d'arbitrage dans quel ordre on prend. Non pas, qui on prend ou non, mais peut-être dans quel ordre on prend. Entre ce risque-là, qui, pour l'instant n'est pas dans notre champ de vision, et celui de ne pas faire ce pourquoi on a délibéré il y a plusieurs mois, ce qui correspond à un certain nombre de collectivités, je pense que, pour ce qui me concerne, mon choix est vite fait. Je préfère prendre le risque, éventuellement, d'avoir un jour à se poser une question de trop plein de richesses ou de trop-plein de projets, plutôt que de ne pas pouvoir accompagner les projets qui, aujourd'hui, sont mûrs et là encore, je redis, qui sont engagés depuis des années, qu'on voit venir.

Sébastien Gouttebel : Dans les tuyaux, on a Lezoux avec la chaleur fatale et Puy-Guillaume qui est en cours, deux collectivités avec qui on travaille au quotidien aussi sur ces choses-là, et ce depuis de nombreux mois, pour ne pas dire des années. Je ne sais pas si vous avez d'autres questions ou interrogations. Oui, s'il te plaît ? La chaleur fatale, c'est typiquement les chaleurs qui sont faites par les fours. C'est ce qui a conduit le Valtom à faire un réseau de chaleur.

Intervention non identifiée : C'est la Verrie ?

Rémi Chabrilat : Oui, c'est la Verrie, probablement, ou c'est Issoire. Dans le réseau de chaleur d'Issoire, il y a une partie de récupération sur Constellium, et si j'ai bien compris, une chaudière biomasse en complément.

Sébastien Gouttebel : Ils ne sont pas en train de construire quelque chose qui fait de la chaleur. La chaleur est déjà là. C'est de la valorisation, après.

Rémi Chabrilat : Sur des réseaux de Clermont, on va récupérer 10 Terrawatt-heure sur Cataroux. Ça ne fera qu'une petite partie.

01:19:02

Vladimir Longchambon : On nous assure que personne n'est mort. C'est bon.

Rémi Chabrilat : Personne n'est mort. C'est quoi cette idée ?

Sébastien Gouttebel : Dans le terme fatal.

Rémi Chabrilalt : On n'a pas prévu de récupérer la chaleur du crématorium si c'est à ça que tu fais allusion. Excusez-moi, elle est très mauvaise.

Sébastien Gouttebel : Parce qu'ils ne tournent pas 24 heures sur 24. S'il n'y a pas d'autres questions, interrogations, je vous propose de passer au vote officiel pour la Tour-d'Auvergne. Et cela aura permis de faire le débat. Merci ! On dit que c'est bon Valérie ?

Pour : 80 Contre : 4 Abstention : 5

Merci. Je pense que j'appellerai tout à l'heure le collègue de la Tour pour dire qu'on continue l'aventure. Yannick sera content aussi, et vu ce que démène cette nouvelle équipe municipale depuis quatre ans à la Tour-d'Auvergne qui a tout réveillé là-haut : du toubib, j'en passe et des meilleurs. C'est aussi un soutien fort qu'on va leur apporter pour aller plus loin et plus vite. Merci de cette adhésion.

On va passer au cas de Saint-Amant où par écho, Florence ne participera pas au vote, puisqu'elle est, elle-même, élue de Saint-Amant. Ce sera porté au procès-verbal aussi. Tu n'as pas le droit de voter. Les éléments de travaux, 2 200 000. Les aides Fonds Chaleur, là aussi, vous voyez que c'est subventionné à 67 %, ce qui est déjà assez conséquent. Les charges d'exploitation, 137 000. Le prix du mégawatt, vous l'avez à 56,20 euros. Sur le total des deux, et ce que nous a démontré le bureau d'études pour le moment, on arrive aussi à une rentabilité opérationnelle. C'est pour ça qu'on est aussi devant vous aujourd'hui pour vous proposer l'adhésion, qu'on puisse continuer l'aventure avec Saint-Amant Tallende.

Là aussi, investissement global autour de 1 700 000. Le conseil d'exploitation s'était réuni en interne au Territoire d'Énergie avec notre assistant en maîtrise d'ouvrage. Il avait bien validé tous les éléments, effectivement, que nous ont fournis les bureaux d'études parce que, là aussi, quand on donne des chiffres, il faut des gens très compétents pour être capables de tout lire, pour dire aussi les choses. Le foncier, intégralité des créant pressentis ont signé une police d'abonnement. Là aussi, c'est un foncier éligible à l'installation des équipements nécessaires. Ça a été regardé, je suis oublié de le dire pour la Tour.

Les dispositifs de soutien Fonds Chaleur en projet ont validé aussi le principe. Le conseil départemental et autre, puisque dans la fiche d'instruction, toutes les aides sont fléchées et ciblées. On sait toutes les subventions en amont, qui donne quoi. Les tarifs de chaleur prédéfinis permettent d'obtenir des recettes prévisionnelles, la banque de chaleur et d'abondement qui compensent les charges prévisionnelles des services publics. Un coût moyen de chaleur pour chaque usager inférieur au coût moyen de référent actuel des fossiles, donc, là aussi, c'est une plus-value pour le Territoire, un secteur qui avance aussi sur sa transition, pour dire clairement les choses. Je pense qu'on a fait suffisamment. Vous avez les chiffres et la logique qui continuent par rapport à la Tour. Je vous proposerai de passer au vote, les collègues. C'est exactement la même logique. Allez, on dit que c'est OK.

Pour : 78 Contre : 4 Abstention : 4

Merci pour Saint-Amant. Florence, tu seras chargée d'informer la municipalité. Merci à tous pour cette confiance et pour cette poursuite d'aventure liée à la modification de nos statuts. Autorisation de signature, demande de subvention pour les Fonds Chaleur, vas-y Quentin, s'il te plaît.

Quentin Ranoux : C'est la suite un peu logique. Pour pouvoir développer ces projets-là, il va falloir qu'on demande des subventions au Fonds Chaleur. Là où l'exercice est un petit peu particulier, c'est qu'on va devoir demander des subventions à nous-mêmes, étant

gestionnaire aussi du CCR. Ça ne nous empêche pas quand même de faire les choses dans les règles, comme si on demandait des subventions à l'ADEME. L'idée de cette délibération, c'est d'autoriser le président à demander des subventions à Fonds Chaleur, à la fois pour les études sur les réseaux, parce qu'elles sont éligibles au Fonds Chaleur, et l'investissement. La petite subtilité, c'est que le président ne pourra pas signer la demande et l'acceptation.

Sébastien Gouttebel : Il faudra que je fasse un arrêté indivis précisant qui pourra signer à ma place. Ça aurait été drôle de se signer soi-même. La prochaine fois que je fais ça, je mettrais mon RIB pour toucher les subventions. Ça sera aussi plus simple. On passe au vote ? Allez, on dit que c'est okay.

Pour : 85 Contre : 1 Abstention : 3
Merci. Vas-y Quentin.

Quentin Ranoux : On revient sur le CCR. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais on avait signé une convention cadre en 2022 avec l'ADUHME pour traiter tous nos sujets de transition énergétique sur lesquels on travaillait en commun. On savait que là pour le coup, c'est le CCR, donc la mission qu'on se partage avec l'ADUHME, entre la partie technique et la partie administrative de l'animation du CCR. L'idée est toute simple. C'est de prolonger sur 2024 ce qui a bien marché en 2023. On est sur la troisième année de la convention cadre, parce qu'on a une convention cadre trisannuelle. Après, on décline année par année les programmes qu'on souhaite confier à l'ADUHME. L'idée, c'est de continuer en 2024 l'animation technique du CCR par les agents de l'ADUHME, et notamment Pierre Besson, qui accompagne les collectivités depuis très longtemps sur ces thématiques.

Sébastien Gouttebel : Que vous connaissez bien. On passe directement au vote les collègues ? Rémi ne prend pas part au vote parce qu'il est un peu président de l'ADUHME, sur son temps libre par contre de jeune retraité. Allez, on dit que c'est bon.

Pour : 77 Contre : 1 Abstention : 3
Merci.

Autorisation des signatures sur le Fonds vert pour 2024, parce que l'an dernier, quand on a déposé, il fallait que j'ai une délibération permanente qui me permet d'aller chercher toutes les subventions du monde qui existent. Par contre, au Fonds vert, ils en demandent une spécifique où il faut qu'il y a écrit Fonds vert. On gagne un temps fou. C'est bien une de nos particularités. Pour vous dire qu'on a été invité hier par la préfecture, on a rendez-vous le 13 à 15 heures pour parler du Fonds vert.

L'an dernier, on avait su la somme qui nous était allouée au niveau départemental, un peu plus de 700 000 euros. Il y a la ville de RIOM qui a bien joué, qui a pris un billet de cent mille au passage, mais bien vu aux élus d'avoir gratté, comme on dit. Il restait 600 000 pour l'ensemble du département. Sans qu'il y a de secret, les fonds sont divisés par deux. Les fonds vont être très réduits sur l'année 2024. Là aussi, de nombreuses collectivités voient effectivement ce Fonds vert comme une porte de sortie pour accélérer la diminution des fonds, que je sais de façon un peu officieuse que ça ne va pas nous améliorer la chose. Alors, on va le valoriser, puisqu'on va dire que c'est la deuxième année qu'il y a un fond, puisqu'avant ça n'existait pas. C'est quand même une bonne nouvelle. Toutefois, à un moment, ce n'est pas ce qui nous fera notre réalité du quotidien, vu les sommes qu'on a

votées précédemment pour faire de l'investissement sur l'éclairage public et les sommes d'entretiens, ainsi de suite.

J'ai le droit de signer toutes les demandes par anticipation, puisqu'on l'a mis à l'ordre du jour. On vous tiendra informés de la somme officielle. On vous communiquera le montant qui nous sera dit officiellement la semaine prochaine. C'est OK pour tout le monde pour passer au vote ? Allez, Valérie, on dit que c'est bon.

Pour : 81 Contre : 1 Absention : 3

Merci. Le point 19, Sébastien, s'il te plaît.

Sébastien Picot : On est sur un sujet qui traite des déploiements de fibre optique sur les poteaux en béton armé, qui sont notre propriété et qui sont exploités par Enedis. En 2015 et en 2018, on avait signé deux conventions sur les zones de développement de la fibre optique par l'investissement privé Orange et SFR. Il se trouve qu'il y a un arrêté technique qui est intervenu depuis la signature de ces conventions. Il nous faut signer un avenant pour permettre à ces opérateurs de continuer à déployer la fibre, uniquement les branchements fibres, sans avoir à refaire des études de calcul de charge. Ça permet comme ça d'aller plus vite pour les raccordements des usagers qui sont demandeurs de ces branchements. C'est un avenant de porter à ces techniques et qui est déjà en application sur le terrain, parce que l'arrêté technique leur permet d'agir, mais il faut qu'on régularise la chose entre Enedis, TE63, et SFR Numéricable d'un côté et Orange de l'autre. Ça traite uniquement le périmètre Clermont Auvergne Métropole pour la partie Orange et la ville de RIOM pour la partie SFR Numéricable.

Sébastien Gouttebel : C'est OK pour tout le monde ? On propose de passer au vote. Allez, on dit que c'est bon.

Pour : 85 Contre : 0 Abstention : 1

Merci. Le point suivant, Sébastien, tu étais bien lancé.

Sébastien Picot : Sur la partie IRVE, les bornes qu'on a mis en place depuis quelques années maintenant, la petite centaine de bornes qui est présente sur le Territoire, on n'avait pas créé de régie de recettes pour ce service public de mobilité en 2017. C'étaient des services des dispositions du Code des collectivités territoriales. Je vous fais grâce du numéro de l'article, pour permettre à notre exploitant, en l'occurrence SpieCity Network sur le premier marché, de percevoir les recettes pour notre compte et de les récupérer sous forme de mandat. On avait prévu, dans le marché qui s'exécute maintenant depuis le 22 décembre dernier, de recourir à nouveau à ce mandat de perception de recettes. Comme le premier mandat était lié au premier marché et uniquement au premier marché, il faut qu'on convienne d'un nouveau mandat pour continuer à percevoir les recettes que Spie encaisse pour nous. En parallèle de cette autorisation qu'il faut donner au président pour signer ce mandat de recette, on a demandé l'avis conforme au comptable signataire, qui est le payeur départemental;

Sébastien Gouttebel : OK pour tout le monde ? Valérie, s'il te plaît. C'est bon, Valérie.

Pour : 87 Contre : 0 Abstention : 0

Merci. En point 21, c'est la convention d'adhésion au pôle santé au travail avec le Centre de Gestion. Vous avez effectivement l'objectif qui est tout le suivi médical. Vous avez l'habitude avec vos collectivités sur l'adhésion au Centre de Gestion pour tous nos personnels et la

cotisation de 110 euros par an et par agent. Vous connaissez la règle. Je vous propose de passer directement au vote. On clôt Valérie.

Pour : 85 Contre : 0 Abstention : 0

Merci pour nos agents. S'il n'y avait pas eu la pause récréative, de vous faire un peu de sport pour bouger vos voitures, on aurait fini à 45 et il est 53. Avant de conclure, je vais laisser la parole à Pierre-François Mangeon, directeur Territorial Enedis, qui va nous faire un petit retour sur l'abaissement qui s'est passé sur notre département, il y a quelques jours de ça. Merci Pierre-François.

Pierre-François Mangeon : Merci Sébastien. Je vais vous faire un rapide retour sur l'expérimentation de limitation temporaire de puissance. Une fois de plus, je vais vous dire des choses que je ne devrais pas vous dire. Justement, j'avais commencé comme ça il y a six mois, quand je vous avais annoncé alors que rien n'était défini et que rien n'était calé sur cette expérimentation. Pour vous remercier de votre participation, parce que je sais que beaucoup d'entre vous ont répondu à différentes questions de vos administrés sur ce sujet, je tenais à vous apporter, par la preuve, mes remerciements, et pas seulement à vous dire merci. Petit retour. Rappel du principe de cette expérimentation. Cela consistait à réduire à 3 000 watts la puissance disponible pour les clients résidentiels équipés d'un compteur communicant Linky, soit à date 95 % des points de livraison sur le Puy-de-Dôme.

On devait le faire sur un échantillon minimal de 100 000 clients. On a donc envoyé 131 000 courriers sur l'ensemble du Puy-de-Dôme à des clients résidentiels qui ont été choisis parmi 300 000 clients résidentiels, donc à peu près la moitié. Sur ces 131 000 courriers, il y a 120 000 personnes qui ont répondu ok, en tout cas qui n'ont pas dit qu'ils ne voulaient pas participer à l'expérimentation. Cette expérimentation s'est tenue le 15 février sur trois périodes, de sept heures à neuf heures le matin, de neuf heures à 11 heures le matin et de 18 heures à 20 heures en début de soirée, essentiellement sur des clients qui avaient des puissances de six kVA, neuf kVA, 12 kVA, 15 kVA.

La partie chaîne communicante, en clair, on a envoyé ce qu'on appelle un firmware, c'est-à-dire un petit bout de programme informatique, dans tous les compteurs. On a fait ça le 13 février au soir. Il y avait trois ordres. Le premier ordre, je vais prendre un exemple. À sept heures, le compteur communicant limite à trois kVA. Le deuxième ordre, c'était de dire qu'à neuf heures, il rétablit à la puissance initiale. Le troisième ordre, c'était qu'il referme le breaker. Dans un compteur Linky, vous avez comme un interrupteur qui se ferme et qui s'ouvre. Il pouvait s'ouvrir pendant la période. Si le client consommait plus de trois kVA, il restait ouvert. On disait bien, à neuf heures, surtout, il referme.

Pour vous amuser, on a quand même mobilisé 300 salariés sur cette opération. On a renforcé nos centres d'appels dépannage à Clermont-Ferrand, mais aussi sur les six autres, qui sont tous basés en France. On avait une soixantaine d'agents dans les bases opérationnelles, qui étaient l'arme aux pieds, avec des compteurs et des disjoncteurs dans les voitures, prêts à sauter et à bondir. Dans les anciens disjoncteurs, il était possible que si le breaker s'ouvrait, pour le fermer, il fallait intervenir sur le disjoncteur et le remonter. On avait le souci de savoir si tous les disjoncteurs, et notamment les plus anciens, allaient supporter cette manipulation. Parce qu'il y a un ressort à l'intérieur, et simplement, il pouvait se casser. On avait fait rentrer mille disjoncteurs.

On était prêt. C'était une déception parce que sur 120 000 compteurs, il n'y en a que deux qui sont restés muets et un disjoncteur qui n'a rien enclenché. Incroyable ! Ça veut dire que,

en toute modestie, ce n'est pas mon style, mais sur 120 000 compteurs, il y en a que deux sur 120 000 qui n'ont pas fonctionné, qui sont restés muets. On a eu moins de 200 appels sur la journée alors qu'on a imaginé plusieurs milliers d'appels. On avait peur aussi. Enfin peur, c'est un grand mot. On était inquiet, éventuellement sur des faux résidentiels, parce que quand vous prenez un contrat chez un fournisseur, il va classer votre contrat. Est-ce que vous êtes un professionnel ? Est-ce que vous êtes un résidentiel ? On en a eu que trois, deux salons de coiffure et un restaurant qui ont été classifiés faux résidentiel pour nous. Alors les résultats provisoires, au-delà de la grande réussite de la chaîne communicante dont je vous ai parlé, on a constaté une anticipation de la baisse de consommation juste avant le début de la période. En clair, quelqu'un qui allait être limité à trois KvA de sept heures à neuf heures, on a vu que dès sept heures moins le quart, les gens intervenaient sur leurs appareils chez eux. À la précision près que ça a été le jour le plus chaud de l'hiver. Non mais quand tu n'as pas de chance, tu n'as pas de chance. Il faisait 19 degrés. Mais on a quand même vu les gens qui sont intervenus. Ça veut dire qu'ils ont compris les consignes qu'on avait envoyées par courrier. Je vous remercie encore pour les précisions que vous avez apportées.

On a vu aussi une baisse de 20 à 25 % du pic de consommation sur la période. Ça a été vrai sur les trois périodes. Ça a fonctionné aussi au niveau de la baisse de consommation. Il va y avoir un REX détaillé qui va être fait au plus tard, rendu public au début de l'été. Les Parisiens et les Lyonnais viennent à Clermont-Ferrand le trois avril. On va pouvoir travailler sur ce REX. C'est ce qu'on leur a dit, surtout, qu'ils viennent en train, comme ça, vous aurez le temps de voir le paysage. Il ne faut pas oublier la couverture de survie. Une chose quand même, on va faire un sondage auprès d'environ mille personnes, parce que, autant on a pu voir que la chaîne communicante fonctionnait, autant on a pu voir la baisse de consommation. On serait très curieux de voir comment les gens ont pris ça. Quels ont été leurs comportements ? Parce que vous pouvez avoir de grandes surprises avec les comportements humains.

On va utiliser un sondage BVA, qui est en cours, pour voir un peu comment les gens ont vécu tout ça. Une des choses dont on se doutait aussi, c'est que sur les 131 000 courriers, on a quand même eu pas mal de gens qui nous ont dit qu'ils n'avaient rien reçu. Est-ce qu'ils ne l'ont pas reçu ? Est-ce qu'ils l'ont reçu et qu'ils ont fait le classement vertical dans la poubelle ? On ne sait pas trop, donc on voudrait comprendre ça. Toute modestie de nouveau mis à part, c'est quand même un succès mondial. C'est la première fois que ça se faisait à une telle échelle. Ça a fonctionné.

L'objectif du REX étant éventuellement de généraliser ça, si un jour, on avait sur le réseau électrique national, un déficit de production par rapport à la consommation. On le saura, à mon avis, que le deuxième semestre 2024, suite au REX, si le gouvernement décide de généraliser ce processus. Je vous remercie encore. Je vous en avais parlé il y a huit mois parce que je voulais voir votre réaction. Je vais être honnête. Je voulais voir votre réaction à toutes et tous qui êtes sur le terrain, pour voir si c'était une mauvaise idée ou si c'était une idée qui était jouable. C'était une expérimentation et, au nom de tous les salariés d'Enedis, je vous remercie vivement.

Sébastien Gouttebel : Merci, Pierre-François. Effectivement, il est toujours bien d'être les précurseurs de nouvelles choses, mais je pense que vous avez tous croisé. Moi, je n'étais pas concerné. Pour une fois, je n'ai pas été bizuté par Enedis. Je n'ai pas été concerné, mais

pour en avoir parlé avec des amis, des habitants de Murol, tout le monde a bien compris et bien joué le jeu. Il a compris l'intérêt majeur. Je crois que c'est une belle réussite. Pierre-François viendra nous faire l'exposé de tous ses résultats, statistiques, opérationnels et tous les déclinés, de ce que ça impose derrière. Merci d'avoir été présent, Pierre-François, ce matin, à nos côtés.

N'oubliez pas de laisser les zappettes à la sortie, et vous avez le droit d'aller faire des courses à Carrefour en sortant. Merci pour la qualité des échanges. N'hésitez pas à nous solliciter. Les téléphones sont ouverts, les mails sont ouverts sur tous les sujets, quels qu'ils soient. Faites-nous remonter ce qui va, mais aussi ce qui ne va pas des territoires. C'est comme ça qu'on s'améliore. Merci pour les votes de confiance que vous avez produit ce matin. On continue d'avancer ensemble et merci pour cette belle aventure qu'on vit depuis maintenant trois ans et demi. Je vous invite aller boire l'apéro. Merci à tous. Bon week-end.

La séance est levée à 12h02